

Par exemple, on pouvait lire ce matin dans *Le Devoir*, et je cite:

Pots-de-vin: Caouette reste coi . . .

Et dans un journal anglais:

[Texte]

"Hill reporters take bribes"

[Français]

Et dans un autre journal anglais . . .

[Texte]

"Name no names Caouette won't detail bribery accusations"

[Français]

Monsieur l'Orateur, étant donné que je dois m'absenter demain matin, je vous demande en toute confiance la permission d'expliquer quelque peu ce que j'ai dit en cette enceinte, ce que j'ai dit en dehors, et même ce que je n'ai pas dit en dehors de la Chambre.

Je remarque par exemple qu'il y a moins de journalistes ce soir dans la tribune qu'il y en avait il y a deux jours. Monsieur l'Orateur, je voudrais établir clairement, à la suite d'une question de privilège soulevée hier par le député de Joliette (M. La Salle), à l'effet que le député de Témiscamingue avait lancé des accusations contre tous les députés de la Chambre des communes, que tel n'était pas. Et je voudrais dire qu'après deux ou trois jours et après avoir vu la photographie du député de Joliette dans les journaux, je me suis demandé un peu s'il n'avait pas lui-même contribué à payer les frais de sa publicité personnelle dans certains journaux de la province, qu'il s'agisse de journaux français ou anglais.

En tout cas, monsieur l'Orateur, je lisais ce matin une déclaration d'un type de Radio-Canada, un certain M. Daigneault, je crois. Je ne le connais pas ou je le connais peut-être, mais je ne m'en souviens pas. Il se disait convaincu que j'avais menti. Alors, pour la gouverne de M. Daigneault, je dis à la Chambre que le premier gars impliqué là-dedans, ce n'est pas le député de Halifax (M. Stanfield) ni celui de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Béchard), mais le député de Témiscamingue.

J'ai moi-même versé \$20 à un journaliste pour faire publier un article convenable dans un certain journal de la province de Québec.

Des voix: Honte! Honte!

M. Caouette (Témiscamingue): Oui, honte! J'ai versé en plus de cela \$50 comptant, et ce pendant trois mois, en vue d'obtenir plus de publicité à la Société Radio-Canada, pour la gouverne de M. Daigneault et compagnie.

● (2120)

Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que ce soit là ce qu'on appelle en anglais «bribery». Si quelqu'un vous rend service et que vous lui donniez \$10, qu'il s'appelle comme il voudra, je ne pense pas qu'il y ait de quoi faire un scandale avec cela.

Toutefois, quand j'ai parlé à la Chambre il y a deux jours, je savais de quoi je parlais. Je connaissais le problème, et, aujourd'hui, l'employé de Radio-Canada dont je parlais est à Montréal. Je ne le nommerai pas, pour ne pas lui faire perdre son emploi. Cependant, ce qu'il a fait, je ne pense pas que ce soit tellement mal, parce qu'à ce moment-là il devait suivre les règlements de Radio-Canada, n'en déplaise à M. Daigneault, l'imbécile qui a fait sa déclaration hier. Ce type-là a le droit de vivre, et je le

Santé et l'environnement

respecterai jusque-là, mais c'était pour dire jusqu'à quel point en sont rendues les choses.

Il y a deux jours, je disais que les journalistes pouvaient être de collusion avec des organisations politiques, et ne pas simplement recevoir. La demoiselle LaRivière disait: Un ex-député créditiste m'a envoyé un billet de \$10. Peut-être qu'il ne lui en a pas envoyé assez. S'il avait envoyé \$50, elle aurait probablement accepté, et aurait fermé sa «boîte». A tout événement, elle passait sur les ondes hier soir, je l'ai vue, M^{lle} Fay LaRivière. Monsieur l'Orateur, on ne viendra pas me faire croire que ces anges gardiens assis dans la tribune, surveillant les députés, prêts à attaquer tout le monde, sont exempts de tout blâme. A mon avis, en plus des montants ou des petites sommes insignifiantes qui peuvent leur être versés pour acheter un suçon, il y a bien d'autres choses de plus important. Par exemple, lorsque le très honorable premier ministre (M. Trudeau) fait un voyage en Australie, en Afrique, ou dans quelque autre pays, on fait de la sélection parmi les journalistes . . .

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Elle est là!

M. Caouette (Témiscamingue): Je ne sais pas si elle est là. En tout cas, si elle y est, elle saura ce que je pense d'elle.

Monsieur l'Orateur, on invite ces gens-là, après sélection, à aller se promener en Inde, en Iran ou dans quelque autre pays. Je pourrais donner ici . . .

M. Béchard: On s'éclate de rire!

M. Caouette (Témiscamingue): On s'éclate de rire, oui.

On pourrait donner des noms de bons Canadiens français qui, à un certain moment, sont ici, à Ottawa, et qui, le lendemain soir, sont en Afrique du Sud. Ils sont bien heureux. Payés comment? Par les deniers des Canadiens, et non pas par ceux de la *Presse*, du journal *Le Droit*, du journal *Le Devoir*, ou du journal *Le Jour*. Ils sont bel et bien payés par des fonds de Radio-Canada, votés par le Parlement.

Monsieur l'Orateur, je veux être bien clair là-dessus: Qu'on dise ce qu'on voudra de moi à la porte, je ne nommerai personne, pour éviter que quelqu'un perde son emploi, mais je suis passé par ces canaux-là. J'ai donné \$20 à un gars, et j'en ai donné \$150 à un autre. J'ai eu de meilleurs résultats que quand je n'en donnais pas.

Monsieur l'Orateur, que ce soit bien clair, je ne mettrai personne en évidence dans les journaux, car je veux éviter qu'on perde son emploi. Que le député de Joliette ou M^{lle} LaRivière s'offusquent . . .

Une voix: Elle déchire les billets de \$10!

M. Caouette (Témiscamingue): Elle ne l'a pas déchiré le \$10, je suis convaincu de cela. Qu'elle nomme le député, cela ne me fait rien, parce qu'il y a des libéraux et des conservateurs progressistes qui leur offrent la même chose ou qui ne la leur offrent pas, mais qui leur donnent \$10 ou \$20. On ferme sa «boîte». Hier, je voyais dans la tribune un billet de \$1, un de \$2 et un de \$5. Monsieur l'Orateur, c'était peut-être des billets de \$5, de \$1, ou de \$2 que ces gars-là avaient «collectés» depuis six mois. C'est tout ce que j'avais à dire.